STE HOTELIERE MOULINS CHAMPMILAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE DU 25 JUIN 2010

Tbl
A11283
2 0 AOUT 2010
N° R.C.S. : 317750313

I

L'an deux mil dix,

Et le Vendredi 25 Juin à 11 heures,

IV

I - SOUS FORME ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de désigner au titre d'un co-commissariat pour une durée de six exercices :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société RSM RSA sise à PARIS (VIIIe) - 40, Rue Hoche,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Stéphane COUTSOLOUCAS demeurant professionnellement à PARIS (VIIIe) - 40, Rue Hoche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de la révocation de leur mandat d'administrateur de Messieurs Yvon et Stéphane HOUBE.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

II - SOUS FORME EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'étendre l'objet social à l'activité de marchand de biens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la manière suivante :

- insertion d'un deuxième alinéa :

« - l'activité de marchand de biens. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus la parole, la séance a été levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Membres du Bureau, après lecture.